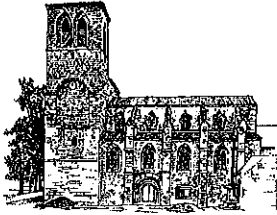


MAIRIE de MANGLIEU

10, place de l'Abbatiale
63270 MANGLIEU

Téléphone 04 73 71 52 01
E-mail : mairie.manglieu@wanadoo.fr



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 063-216302059-20251216-20251612003-DE

S²LO

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
08/12/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BROUSSE Michèle.

Etaient présents :

M. BOUCHICHE Laurent, Mme BROUSSE Michèle, Mme BRUT Emmanuelle, M. BRUT Vincent, M. FAURE Francis, M. MONTI Christian, M. PAGES Patrice, M. VERMOREL Julien, Mme WALRAND Andrée

Procuration(s) :

Mme LEGRIX Nathalie donne pouvoir à Mme BROUSSE Michèle

Etai(ent) absent(s) :

Mme DELTOUR Mélissa

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LEGRIX Nathalie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BRUT Vincent

Numéro interne de l'acte : 2025-16-12-003

Objet : Montant du loyer du bail civil pour le local France Télécom pour l'année 2026

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un bail civil a été signé avec France Télécom concernant le local cadastré AT 134 de 19 m² destiné à l'installation et l'exploitation des équipements du réseau de communications électroniques de France Télécom.

Dans son article 4 le bail prévoit une indexation du prix du loyer s'élevant à 300 € par an au 1^{er} janvier de chaque année sur la variation de l'indice national trimestriel du coût de la construction publié par l'INSEE en comparant le dernier indice publié au 1^{er} janvier avec le dernier indice publié le 1^{er} janvier de l'année précédente (indice du 2^{ème} trimestre de l'année).

Le coût de la construction publié par l'INSEE pour le 2^{ème} trimestre 2025 est de 2086 soit une évolution de - 5,40 % par rapport à l'indice du 2^{ème} trimestre 2024 (2205).

En 2025 le loyer était après réévaluation de 409,86 €.

MAIRIE DE MANGLIEU

Ouverture du secrétariat de mairie les lundi, mardi et jeudi

Pour l'année 2026 le loyer sera donc révisé de la façon suivante :

409,86 € - 5,40 % = 387,73 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'appliquer cette indexation pour le loyer 2025.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 063-216302059-20251216-20251612003-DE

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MANGLIEU

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

